

A Paimboeuf, le 23 juin 2022

Nous, représentants des personnels enseignants, nous positionnons contre la dotation globale horaire proposée à notre établissement par le rectorat, nous la jugeons insuffisante. Nous cherchons ainsi à manifester notre inquiétude quant à :

- la surcharge des classes de sixièmes,
- le risque d'affectation sur d'autres établissements des élèves du secteur,
- la surcharge horaire des collègues en poste,
- la fatigue et l'épuisement qui guettent en n'ajoutant pas les moyens humains demandés et en répondant systématiquement par l'ajout d'heures supplémentaires.

Nous demandons une prise en compte réelle des besoins avec l'ouverture d'une classe de sixième ou une reconsidération à la hausse des postes BMP.

Les représentants de personnels enseignants élus.

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,

- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le chef d'établissement soumet au vote la première date de stage pour les élèves de 3ème SEGPA, année scolaire 2022-2023.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention d'occupation précaire pour le logement de fonction du gestionnaire actuellement disponible (DOL).
COP proposée à M. Guyot pour la période du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023, avec l'accord du département.
Loyer de 350 €, + viabilisation à la charge du locataire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 28/06/2022 10:55:25

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'établissement soumet au vote l'autorisation de signature d'une convention d'adhésion au marché papier repro avec le Lycée G. Clémenceau à Chantonnay, pour l'année 2023.
650 ramettes A4
50 ramettes A3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 23/06/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte le budget des sorties pour le voyage à Paris, du 11 au 14 avril 2023.

Classes de 3ème (50 élèves). Le Coût pour les familles est de 295 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guignet

Prénom : Chris

Signé le: 28/06/2022 10:55:34

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BAREME D'ATRIBUTION - REPARTION FONDS SOCIAUX

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2022
Réuni le : 23/06/2022
Sous la présidence de : Chris Guignet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le barème et la répartition des fonds sociaux
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte le barème d'attribution, ainsi que la répartition des Fonds sociaux, Etat et Départemental.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 31/03/2022

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve de pv du CA du 31 mars 2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le PV du CA du 31 mars 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441862K
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LOUISE MICHEL
40 BOULEVARD DE L'ASTROLABE
44560 PAIMBOEUF
Tel : 0240275294

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2022

Réuni le : 23/06/2022

Sous la présidence de : Chris Guignet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte les tarifs concernant les objets confectionnés :

- Atelier SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0